

La ville de Sanary organise le **WEEK-END DE L'ART SANTONNIER** de 9h30 à 19h **du vendredi 23 au dimanche 25 octobre 2026**, sur le port de Sanary-sur-Mer.

Candidature

Tout dossier incomplet ne pourra être étudié.

Les santonniers intéressés doivent faire parvenir par mail à commerce@sanarysurmer.fr un dossier de candidature au plus tard le 22 septembre 2026 à 16h, composé des éléments suivants :

- ☐ Formulaire de candidature ci-dessous dûment complété,
- ☐ 2 photographies couleurs de vos produits,
- ☐ 2 photographies de votre stand tel qu'il sera installé lors de l'évènement,
- ☐ Document administratif récent afférant à votre activité et justifiant de votre statut (Kbis de moins de 3 mois, D1, attestation INSEE, INPI...)
- ☐ Une attestation d'assurance spécifiant la mention foires et marchés en cours de validité,
- ☐ Egalement, tout document qui vous paraît important (photos d'atelier, processus de création...), qui justifie votre statut d'artisan.

Emplacement et redevance d'occupation du domaine public

La redevance pour les 3 journées est de 53,30 euros par emplacement, selon la délibération 2025-141 du 9 octobre 2025 fixant les redevances d'occupation du domaine public et droits de place et de voirie 2026.

Le règlement devra se faire dès l'annonce des candidatures retenues et avant le début de la manifestation par virement au Trésor Public.

La dimension des stands est standard : 3 mètres par 3.

La commune met à la disposition des exposants une tente de 3m sur 3, qu'il leur appartiendra d'aménager.

La place attribuée ne pourra être choisie par l'exposant et ne pourra être modifiée suite à l'attribution des emplacements.

Toute inscription nous parvenant après les dates mentionnées plus haut ne pourra être étudiée.

Critères de sélection

Les critères retenus pour l'octroi d'une place sur le week-end de l'art santonnier sont :

- Le savoir-faire artisanal et le caractère local : santons originaux, produits authentiques et de qualité
- Le caractère et l'attachement au patrimoine local
- Le soin apporté à la présentation du stand

Un comité de sélection aura pour mission d'examiner les candidatures reçues dans les délais impartis, afin d'attribuer les emplacements.

Il est strictement interdit au santonnier de rétrocéder ou sous-louer lui-même un stand à un autre commerçant, artisan ou à une quelconque personne physique ou morale.

Les exposants s'engagent à ne vendre et proposer que des produits vendus dans leurs commerces ou leurs ateliers, et fabriqués par leurs soins.

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter le service Commerce au 04 94 32 97 20 ou par mail commerce@sanarysurmer.fr

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE
WEEK-END DE L'ART SANTONNIER
23-24-25 octobre 2026 de 9h30 à 19h**

Coordonnées personnelles :

Nom : -----
Prénom : -----
Adresse : -----
Code postal : -----
Ville : -----
Téléphone portable : -----
Mail : -----

Coordonnées professionnelles :

Nom commercial/de l'atelier : -----
Numéro d'immatriculation : -----
Adresse : -----
Code postal : -----
Ville : -----
Téléphone : -----
Mail : -----

Date et signature, précédé de la mention lu et approuvé